

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

LYON, 16 JANVIER 1846.

La discussion de l'adresse se poursuit à la chambre des pairs sans trop d'animation, sans de graves incidents; la monotonie ordinaire qui pèse sur les débats de cette chambre a été à peine troublée par la lutte de M. Cousin dans la question relative à la réorganisation de l'Université, non que celui-ci n'ait dit de bonnes choses, n'ait été habile dans ses attaques, mais parce que tout le monde comprend que le Luxembourg n'est pas le terrain sur lequel la question sera réellement vidée, qu'elle se reproduira d'ici à quelques jours dans une autre enceinte, et que la discussion sera autrement vive, autrement animée, parce que la pensée qui a dirigé le ministère sera plus clairement dévoilée, plus nettement combattue.

M. Charles Dupin, dans son discours sur l'état financier du pays, a été mordant et caustique; il a fait ressortir avec beaucoup d'habileté ce qu'il y a d'étrange dans les paroles des ministres, qui trouvent de plus en plus satisfaisante une situation s'aggravant chaque année par de nouveaux déficits; il s'est moqué spirituellement de ceux qui ont cru parer à tous les dangers, à tous les inconvénients de la situation, en remplaçant, par une charmante invention, le mot de *déficit* par le mot de *découvert*. Il a montré le chiffre des contributions toujours grandissant, et, évoquant les souvenirs de Rome, vivement apostrophé ceux dont l'incurie ou la connivence a permis aux intérêts personnels de prendre la place des intérêts généraux, de tendre la main au pouvoir, de le forcer d'y jeter non pas une légère aumône, mais les millions de la France.

Comparant la France à l'Angleterre dans la direction de leurs dépenses respectives, M. Dupin a fait voir celle-ci diminuant son budget en même temps que, s'ouvrant de nouveaux débouchés, conquérant de nouvelles stations sur les mers, elle augmentait son empire; celle-là au contraire accroissant toujours les impôts payés par les contribuables, pendant que, suivant une progression inverse, sa puissance va s'amoindrisant. Une singulière idée a surgi à l'esprit de M. Dupin; s'adressant tout-à-coup à M. le comte Roy, ancien ministre de la Restauration, et, par un hasard qui a inspiré M. Dupin, l'un des commissaires de l'adresse qui se discute en ce moment, il lui a demandé si la satisfaction toujours croissante qu'il éprouve aujourd'hui à la vue d'une aggravation de charges était du même ordre que celle dont il était animé lorsque, comme ministre, il dégrava la propriété de cinquante-neuf millions d'impôt.

Cette brusque interpellation, qui ne manquait pas d'a-propos, fort originale, et, du reste, bien méritée par ces complaisants de tous les régimes, qui se font un devoir de tout applaudir, de soutenir le ministère dans une voie qu'ils auraient regardée comme dangereuse et qu'ils se seraient bien gardés de suivre, cette interpellation n'a pas produit tout l'effet qu'elle devait produire. Hélas! quel argument puissant ne s'émousserait pas, employé par M. Dupin? Il aime ces boutades d'opposition, ces éclairs de résistance qui lui donnent l'air d'un homme animé du puritanisme le plus pur, des pensées d'économie les plus sages, du patriote le plus éprouvé. Fiez-vous à ces apparences; non seulement il acceptera l'adresse, mais il en votera un à un tous les paragraphes, même ceux que son discours aura le plus vivement condamnés. Voilà pourquoi les discours de M. Charles Dupin ne peuvent pas produire grand effet. Il ne faut pas se persuader que M. Dupin se résolve à attaquer le ministère parce qu'il le croit dans une situation désespérée; si M. Dupin croyait M. Guizot en danger, il irait prendre l'avis du château, et il le soutiendrait si le château n'était pas décidé à le laisser tomber.

Une des plus importantes questions qui aient été abordées à la chambre des pairs dans la discussion de l'adresse est celle de Syrie. Ce n'est là ni une question de parti, ni une question religieuse; elle n'appartient pas plus à la droite qu'à la gauche, bien que M. de Montalembert se soit fait l'organe des justes plaintes qui s'élèvent de tous côtés contre l'incurie du ministère. C'est une question de dignité, une question de puissance nationale, une question d'humanité; elle appartient à la France entière, et il faut toute la peur de ceux qui ont proclamé la paix à tout prix, toute la couardise des hommes qui reculent devant les moindres complications capables de troubler la sécurité qu'ils se sont faite par tant de sacrifices, pour qu'elle ne soit pas résolue depuis long-temps.

Un peuple attaché à la France par le lien de la religion qui a aussi sa puissance, un peuple que depuis les croisades tous les gouvernements qui ont passé sur la France ont protégé, ont défendu contre la barbarie, contre le fanatisme des musulmans, ce peuple est aujourd'hui livré aux plus horribles persécutions. Il invoque le nom de la France, on lui répond par des tortures; il appelle cette France, arbore son drapeau, les hommes qui gouvernent ferment l'oreille à ses cris, et l'abandonnent à ses bourreaux, comme ils ont abandonné la Pologne, comme ils ont trahi la Savoie et refusé lâchement la Belgique. Aussi le nom français, qui servait d'épave aux Européens en Syrie et dans l'Orient, est-il aujourd'hui bafoyé; aussi avons-nous perdu toute influence dans ces contrées.

M. Guizot est venu se plaindre à la tribune de ce qu'on accusait la diplomatie de la France d'indifférence et d'apathie. Est-ce que jamais accusation fut plus juste et mieux méritée? Comment M. le ministre des affaires étrangères l'a-t-il com-

battue? En parlant de la Grèce sauvée par nos armes. C'est à croire que l'on est le jouet d'un rêve, ou que M. Guizot prend ses auditeurs et ses lecteurs pour des crétiens. La Grèce sauvée! Oui, par l'opinion publique de la France qui força la main à la Restauration. Mais le gouvernement de juillet, sauver un peuple, lui! Il a trop prouvé ce qu'il peut en ce genre; son courage est allé jusqu'à courber cette même Grèce, que d'autres avaient arrachée à la tyrannie, sous l'absurde domination d'un Bavarois idiot.

M. Guizot a eu depuis cinq ans des luttes bien rudes à soutenir, il a montré souvent une vive énergie; il a été quelquefois accablé par les faits, par les preuves, mais jamais nous ne l'avons vu aussi faible, aussi pauvre de raisonnements qu'en Syrie. C'est qu'aussi c'est là le plus lâche abandon, le plus indigne sacrifice d'un peuple ami qui n'ait jamais été fait depuis le sacrifice et l'abandon de la Pologne. M. Guizot n'a pas voulu déposer les pièces parce qu'il aurait craint, a-t-il dit, de compromettre la cause du Liban. C'est la sienne propre qu'il eût compromise en laissant pénétrer la lumière dans ces arcanes d'iniquité, en mettant à nu la déplorable indifférence qu'il a montrée, en révélant par quels refus il a répondu aux sollicitations et aux prières des Maronites, comment il a, dans le Liban, avili le gouvernement de l'honneur duquel il répond.

Paris, le 13 janvier 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier, à sept heures du soir, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville le banquet offert par les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures aux quatre princes de la famille royale.

Au dessert, M. le duc Decazes, qui depuis long-temps devrait être rentré dans l'oubli et s'en trouver fort heureux, et qui cependant joue encore tous les jours le rôle de la mouche du coche dans toutes les affaires qui touchent à la politique, ou à l'agriculture, ou à l'industrie, M. le duc Decazes, disons-nous, a porté un toast au roi et aux princes. Enhardi sans doute par le succès qu'avait obtenu ce toast, il s'est empressé d'offrir aux convives un supplément qui s'adressait spécialement au duc de Nemours, et qui montre que M. le duc Decazes se prépare pour un autre règne.

« Au jeune prince, s'est écrié l'empresé courtisan de la future régence en se tournant vers M. le duc de Nemours, que la France prévoyante, dans sa douleur, a placé sous votre égide tutélaire! Nos enfants, en entrant dans la vie, apprennent à l'aimer; nous leur apprendrons à le servir, comme nous servons son auguste aïeul, comme nous aurions servi son auguste père. »

M. le duc Decazes aurait pu ajouter: « Comme nous servirions tout ce qui pourrait se présenter », car tout autre gouvernement qui succéderait à celui qui dirige en ce moment les affaires de la France pourrait compter sur son dévouement, qui a été absolu vis-à-vis de la Restauration, et qui n'a rien laissé à désirer au gouvernement actuel.

M. le duc Decazes, dans son désir d'être agréable à M. le duc de Nemours, nous paraît avoir été peu convenable à l'égard de M^{me} la duchesse d'Orléans. Y a-t-il pour un orphelin une égide plus tutélaire que celle d'une mère? Et dès lors pourquoi avoir promis au comte de Paris la protection d'un régent? Il est vrai qu'il est impossible de servir deux maîtres à la fois. M. Decazes tenait trop à faire sa cour à M. de Nemours pour rester fidèle aux convenances envers M^{me} la duchesse d'Orléans.

Voici le discours que M. le duc de Nemours a prononcé en réponse au toast qui avait été porté :

« Messieurs,
« Le toast que vous venez de porter au roi, à la reine et aux princes nous a profondément touchés. Pressé de répondre à la noble expression de vos sympathies, je viens à mon tour porter un toast à cette honorable réunion d'hommes spéciaux, conseillers habiles, sincères, dévoués, dignes d'éclairer le gouvernement du roi sur les grandes questions relatives à l'agriculture, au commerce et à l'industrie manufacturière.

« Sans descendre dans les détails d'une mission si bien remplie, je m'arrête avec bonheur et fierté aux traits qui me semblent caractériser heureusement l'époque où nous vivons: la recherche en commun des vrais intérêts du pays, et l'esprit de transaction qui permet et assure le développement de chacun d'entre eux. C'est le mouvement, mais le mouvement qui rapproche, qui agglomère, qui fait qu'on arrive ensemble en se donnant la main.

« Cette tendance sensible dans l'œuvre des trois conseils généraux, j'aime à la retrouver, à la suivre partout. Ces communications faciles, générales des idées ne sont-elles pas un accompagnement providentiel de ces autres communications matérielles qui se préparent en tous lieux et qui fortifieront à leur tour l'établissement d'une grande et glorieuse unité?

« Heureux esprit de concours! Sage, forte et bonne volonté dont l'action combinée devient irrésistible, et à qui la paix de la terre est promise!

« C'est ainsi, Messieurs, qu'en buvant au succès de vos travaux, à la prospérité des précieux intérêts que vous venez d'étudier ensemble, je me plais à saluer de mes vœux l'heureux avenir de la France et de l'humanité. »

Il règne dans ce discours un vague, une indécision, un *pathos*, qui permettront à toutes les opinions d'y trouver satisfaction. Si le saint-simonisme existait encore, le père Enfantin ne manquerait pas de considérer le duc de Nemours comme un adepte qui vient à lui.

Pour nous, nous ne voyons dans le discours de M. le duc de Nemours qu'un fait: c'est que ce prince s'est trouvé forcé de répondre à une harangue, et qu'il a obéi à cette nécessité en ne laissant tomber de sa bouche que des paroles qui ne signifiaient rien. Nous défions les gens sérieux, les gens pratiques de juger autrement le discours que nous avons cru devoir reproduire.

— Si l'on croit en ce journal, l'approche de la discussion de l'adresse serait signalée cette année par un grand mouvement administratif où la chambre des députés aurait l'honneur d'être presque exclusivement représentée.

D'après ce journal, M. Edmond Blanc serait nommé secrétaire général au ministère des finances, en remplacement de M. de Boubiers, appelé à la recette générale du Haut-Rhin.

M. Vitet serait promu à la présidence du comité des finances au conseil d'état, par suite de la retraite de M. le comte de Bélangier.

M. Liadières remplacerait M. d'Aura comme conseiller d'état en service ordinaire.

Enfin M. de Colmont, inspecteur général des finances, serait nommé directeur du contentieux en remplacement de M. Delair, admis à la retraite.

Le même journal fait remarquer que la mort de M. Zangiacomi laisse une présidence de chambre vacante à la cour de cassation, et que cette belle position pourrait bien tenter les goûts de retraite de M. Martin (du Nord).

D'après une autre version, M. Martin, qui croit que le ministère dont il fait partie a encore quelques années à vivre, ne serait pas encore très pressé de se retirer de ce ministère; il attendrait pour cela que M. Séguier voulût bien payer à dame nature le même tribut que M. Zangiacomi, trouvant qu'une place de 25,000 f. vaut mieux que celle qui n'en rapporte que 18,000. Que M. Martin y prenne garde, M. Séguier est encore bien vert, et le cabinet du 29 octobre, d'après toutes les lois de la probabilité, pourrait bien mourir avant lui.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 15 janvier.

M. LÉON DE MALLEVILLE: Le silence très regrettable qu'a gardé le discours de la couronne sur la situation des chrétiens en Syrie, le silence très regrettable encore de la commission de l'adresse sur cette situation, ne sera pas imité par la chambre. Pour que la discussion soit plus complète et entourée de toutes les lumières que la chambre peut désirer, je viens demander à M. le ministre des affaires étrangères la communication des pièces qui se rapportent aux événements qui se sont accomplis en Syrie postérieurement à 1842. Je ne crois pas qu'il y ait danger à faire ces communications. En Angleterre, le gouvernement en fait tous les jours de semblables au parlement, et c'est souvent par les documents publiés dans ce pays que nous apprenons comment se traitent nos affaires.

Il y a d'ailleurs, ce me semble, une raison de convenance qui commande la communication que j'ai l'honneur de demander. La chambre doit se rappeler qu'en 1842, lors de la discussion de l'adresse, un amendement fut introduit dans cette adresse qui imposait au cabinet, à propos des affaires de Syrie, une conduite autre que celle qu'il était disposé à tenir. Il s'agit de savoir si le gouvernement s'est conformé au vœu des chambres, et c'est pour cela que je demande la communication que je viens d'indiquer.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES: Je regrette de ne pouvoir accéder à la demande de l'honorable orateur, et ce n'est certes pas l'intérêt du cabinet qui me dicte cette réponse. La question de Syrie est maintenant la grande question à Constantinople; elle est à l'état de crise. Les communications qui nous sont demandées seraient, je ne crains pas de le dire, à l'avantage du ministère; mais elle pourrait produire à Constantinople et en Syrie un fâcheux effet, et c'est pour cela que je suis obligé de m'y refuser.

M. SAINT-MARC GIRARDIN appuie la demande de M. de Malleville.

M. GUIZOT: Je ne puis que répéter ce que je viens d'avoir l'honneur de dire à la chambre. La communication serait prématurée, elle serait dangereuse. Le gouvernement, en la faisant, compromettrait le succès de ses négociations, et il est de son devoir de s'y refuser.

AUX CENTRES: Oui! oui! très bien!

M. G. DE BEAUMONT: Au risque de ne pas être plus heureux que l'honorable M. de Malleville, je demanderai à M. le ministre des affaires étrangères si nous devons renoncer à recevoir, sur les affaires du Maroc, un supplément de communication de pièces. A la fin de la session dernière, j'interpella le gouvernement sur les événements du Maroc; on me répondit alors qu'on négociait, mais qu'aussitôt que les arrangements seraient terminés, il n'y aurait aucune difficulté à faire connaître aux chambres la correspondance diplomatique à laquelle ils avaient donné lieu. Aujourd'hui que tout est terminé, on nous a bien communiqué quelques pièces, mais elles sont de la plus parfaite insignifiance. Je désire savoir s'il ne nous en sera pas apporté d'autres.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES: C'est tout pour le moment. Il y a dans les affaires du Maroc deux choses qui sont réglées: c'est, d'une part, le traité pour la délimitation des frontières; de l'autre, l'attitude du gouvernement français vis-à-vis du gouvernement marocain. Mais la question relative aux relations commerciales est encore pendante (A gauche: Toujours la même réponse!), et cette situation commande la plus grande réserve.

M. G. DE BEAUMONT: Alors, il n'y aura pas d'autres productions de pièces?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES: Je ne le pense pas.

Sur la demande de M. Desjournais, la chambre autorise la reprise du projet de loi relatif à la navigation intérieure.

Sur la demande de M. Lanjuinais, elle autorise pareillement la reprise du projet de loi relatif à la correspondance transatlantique.

M. VÉJUX: Je prie la chambre de vouloir bien prononcer la reprise du projet de loi relatif aux chemins de fer de Mulhouse et de Besançon.

MM. Genoux et Larabit présentent des observations tendant à établir qu'un rapport supplémentaire est nécessaire. De nouvelles études des tracés ont été faites dans l'intervalle des deux sessions; il conviendrait que le résultat en fût porté à la connaissance de la chambre.

M. LUNEAU: Il me semble prématuré de demander la reprise des projets de loi relatifs aux chemins de fer. Il est impossible que, dans la discussion de l'adresse qui va s'engager, il ne soit pas question de tous les faits, de tous les désordres, de tous les scandales auxquels ont donné lieu les adjudications des chemins de fer; il en sera demandé compte au gouvernement; il lui sera également indiqué des mesures propres à prévenir le retour de ce qui s'est passé. Je pense donc qu'il conviendrait peut-être d'attendre un peu avant de remettre à l'ordre du jour les projets de loi qui concernent les chemins de fer.

M. LE PRÉSIDENT: La reprise d'un projet n'est pas une mise à l'ordre du jour; il n'y a pas d'inconvénients à voter sur la reprise.

M. LUNEAU persiste dans sa demande d'ajournement, qui est repoussée.

La reprise est prononcée.

La chambre vote ensuite:

Sur la demande de M. Glais-Bizoin, la reprise du projet de loi relatif aux chemins de fer de Chartres et de Rennes, et de la proposition de M. Demesmay sur la réduction de l'impôt du sel;

Sur la demande de M. Duprat, la reprise du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette ;
Sur la demande de M. de Lagrange, la reprise de la proposition de MM. Mauguin, de Lassalle et Tesnières, tendant à réprimer la falsification des vins ;
Sur la demande de M. de Lafarelle, la reprise de sa proposition sur l'endiguement des fleuves et des rivières.
La chambre est avertie qu'à sa prochaine séance, les reprises suivantes lui seront demandées :
Par M. Roger (du Loiret), la reprise de sa proposition relative à la liberté individuelle ;
Par MM. Benoist et Tesnières, la reprise du projet de loi relatif aux alcools dénaturés ;
Par M. Muteau, la reprise du projet de loi relatif aux sucres indigènes ;
Par M. de Rémusat, la reprise de sa proposition relative aux députés fonctionnaires (mouvement) ;
Par M. Gauthier de Rumilly, la reprise de la proposition de M. Desmousseaux de Givré relative au droit d'octroi sur les bestiaux ;
Par M. de l'Espée, la reprise du projet de loi sur l'achèvement des canaux.
La séance est levée à deux heures. La chambre se retire dans ses bureaux pour y continuer l'examen du budget.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 12 janvier.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES remontant à la tribune : Je suis heureux de me rencontrer et avec la commission et avec l'honorable comte Pelet (de la Lozère), car le gouvernement accepte le texte de ce paragraphe comme la seule politique que la France et le gouvernement puissent promettre.

Où, le gouvernement se réserve, avant tout et toujours, son entière liberté d'action, quelles que soient ses alliances, leur but et les peuples avec lesquels elle les forme. Qui donc oserait penser le contraire ? Cela est si élémentaire, que tout ministre qui poserait le principe contraire ne mériterait pas qu'on le lui laissât exposer.

Que se passe-t-il entre l'Angleterre et la France ? Quelle est la nature de leur alliance ? La voici : Il y a entre les peuples, surtout entre ceux arrivés au même degré de civilisation, il y a des intérêts communs, des pensées, des espérances communes. Le droit de visite, par exemple, est de ce nombre. Pour arriver à l'anéantissement du commerce des noirs, la pensée des deux peuples a été la même : il y a eu alliance formelle pour cela entre les deux gouvernements, de même que pour l'affaire de la Plata.

Abordant la question du Texas, l'orateur établit qu'il y avait pour la France un grand intérêt politique dans l'indépendance du Texas. Nous avons intérêt, dit-il, à ce qu'en Amérique la race espagnole ne soit pas opprimée par la race anglo-américaine.

Tant que je siégerai dans les conseils de la couronne, ami sincère des États-Unis, je n'en maintiendrai pas moins la pleine indépendance de la politique de mon pays. Je connais la puissance des erreurs populaires, mais on en triomphe par l'empire de la discussion et de la liberté ; la raison finit par prévaloir : c'est là la gloire du gouvernement représentatif. Ce ne sont pas les États-Unis qui donneront à ces principes salutaires un douloureux démenti.

M. PELET (de la Lozère) insiste sur les reproches qu'il a adressés au cabinet. La France est assez puissante pour se passer de l'intervention anglaise, qui a d'ailleurs ses dangers. L'alliance des États-Unis est celle qui convient le plus à la France, car ce qu'il y a le plus à craindre, c'est moins la république universelle que l'anarchie universelle maritime, et c'est cette dernière que rêve l'Angleterre.

M. D'HARCOURT : Messieurs, je viens entretenir la chambre d'une question plus importante que celle du Texas, d'une question de liberté commerciale. Les discussions ministérielles ne servent qu'à attirer des dames dans les tribunes. (On rit.) L'année dernière, M. le ministre des affaires étrangères a pulvérisé ses adversaires à la chambre des pairs, c'est naturel. (On rit.) Mais je m'attendais qu'après son triomphe, M. le ministre accomplirait quelque grande œuvre, quelque grand progrès. La France est-elle plus grande ? Hélas non. A la vérité, nous avons eu la bataille d'Isly ; mais, après avoir mis le pied dans le Maroc, nous nous en sommes sauvés comme des vaincus, sans tambour ni trompette.

Il y a une œuvre qui suffirait à la gloire d'un règne, c'est l'union douanière avec la Belgique, non pas seulement pour la mesure en elle-même, mais pour l'influence qu'elle pourrait avoir sur le reste de l'Europe. Notre gouvernement avait entamé cette question ; il a reculé devant les clameurs des intérêts privés.

M. FULCHIRON : Je demande la parole.
M. D'HARCOURT soutient que la liberté du commerce est la plus grande question du moment, et que c'est violer les lois de la Providence que de s'opposer à la liberté des échanges. La liberté du commerce, c'est la civilisation ; la prohibition, c'est la sauvagerie. Nous avons fait des lois pour l'instruction du peuple, et nous ne faisons rien pour améliorer son bien-être matériel.

On en arrivera, bon gré mal gré, et en dépit des monopoles, à la liberté du commerce. Voyez le magnifique spectacle que donne déjà la ligue en Angleterre. Elle proteste contre les lois des céréales et contre les tarifs oppresseurs, et malgré les immenses obstacles qui lui sont opposés, elle fait d'immenses progrès tous les jours. Cobden mériterait qu'on lui élevât des statues comme à un bienfaiteur de l'humanité.

M. FULCHIRON : Les opinions de M. d'Harcourt sont dangereuses ; elles agitent les passions et auraient de désastreuses conséquences.

La liberté du commerce serait la ruine des pays qui l'adopteraient. Je dirai que, sous peine de ruine, il est des industries qui veulent être protégées ; mais cette protection doit, selon moi, être accordée dans une certaine mesure qui ne dépasserait pas, par exemple, de 4 ou 5 0/0 la prime de la contrebande.

L'union douanière serait, selon l'orateur, une mesure fâcheuse, quant à présent ; elle présenterait d'ailleurs d'insurmontables difficultés.

La séance est levée à cinq heures et demie et renvoyée au lendemain pour la continuation de la discussion sur les paragraphes.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 13 janvier 1846.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai à annoncer à la chambre une nouvelle perte : M. le baron de Malaret, pair de France, est mort tout récemment.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de l'adresse.

M. DE BOISSY : M. le ministre des affaires étrangères a parlé hier pour être entendu au-delà de l'Atlantique et à Constantinople ; moi, je parlerai aussi, mais pour la chambre et le pays.

Nous avons été témoins hier d'un incident douloureux. Nous avons vu un diplomate prendre la parole pour défendre la diplomatie contre les accusations de M. de Montalembert. Je ne suis pas radical, je jure que je ne le serai jamais ; mais je suis très libéral. Eh bien ! je suis d'avis que M. de Montalembert a eu raison ; et je suis étonné qu'on ait attendu quarante-huit heures pour répondre à cette accusation, car elle avait été portée quarante-huit heures auparavant par M. le comte Boissy-d'Anglas, et celle M. Boissy-d'Anglas avait été bien plus nette et plus vive que celle de M. de Montalembert.

L'orateur regrette que l'enquête sur l'incendie du Mourillon n'ait rien produit. Il dit un mot de l'indemnité Pritchard, puis il s'occupe de nos alliances. Il ne voit pas plus de relations intimes entre les deux gouvernements anglais et français qu'entre les personnes...

M. MOLÉ dit quelques mots de sa place, en exprimant du geste quelque impatience.

M. DE BOISSY : Je regrette de n'avoir pas entendu M. le comte Molé ; je le regrette d'autant plus que nous entendons M. le comte Molé beaucoup trop rarement.

M. MOLÉ : Il est fort heureux pour la chambre qu'elle m'entende moins souvent que vous.

M. DE BOISSY : Je ne veux pas commencer cette session comme l'autre a fini. Il est certaines choses qu'il vaut mieux laisser tomber. (Murmures.)

Je dis, continue l'orateur, que l'alliance anglaise n'est pas réelle, parce que la reine Victoria vient passer tous les ans un mois ou deux à Eu (sic).

L'orateur continue, et parle de l'Algérie. M. le président l'interrompt.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur de Boissy, il y a un paragraphe sur l'Algérie. Vous pourrez demander la parole sur ce paragraphe.

M. DE BOISSY : Je n'insiste pas. Mais je parlais de l'Algérie uniquement pour arriver à nos relations avec l'Angleterre, à la part qu'elle prend dans nos affaires. Je voulais dire que le mot de souveraineté de la France sur l'Algérie n'était pas dans l'adresse. Et savez-vous pourquoi, Messieurs, il n'y est pas ? parce qu'on ne l'y a pas mis. (Hilarité.) Si on l'y avait mis, il y serait ; mais il n'y est pas parce qu'on n'a pas cru devoir l'y mettre. (Nouveaux rires.)

L'orateur quitte la tribune après avoir promis d'y remonter bientôt.

M. MATHIEU DE LA REDORTE, après que la chambre a adopté le paragraphe sur les affaires étrangères, prend la parole sur le § 4, ainsi conçu :

« Une convention récemment conclue entre la France et l'Angleterre, dans le but de mettre un terme à un trafic odieux, replace notre commerce sous la protection et la surveillance exclusive de notre pavillon. Nous applaudissons hautement au succès d'une négociation habilement conduite et promptement terminée. L'exécution du traité, confiée au loyal concours des marins des deux États, nous assure que les droits et la dignité des deux nations seront également respectés, et qu'une répression efficace atteindra désormais toute violation des droits sacrés de l'humanité. »

M. de la Redorte se propose de démontrer que la dernière convention pour la répression de la traite, convention conclue entre la France et l'Angleterre, n'a pas remplacé, comme le dit le projet d'adresse, notre commerce sous la surveillance exclusive de notre pavillon. Il n'est donc pas de la dignité de la chambre de se féliciter d'un résultat qui, selon moi, n'a pas été obtenu.

Il faut s'entendre. En temps de paix, les nations, sur mer, sont indépendantes les unes des autres. Il n'y a à cette indépendance que les restrictions résultant de traités, de conventions particulières, ou du droit des gens.

M. de la Redorte, à propos de la dernière convention, dit qu'à cette dernière convention du 29 mai 1845 est annexée une instruction donnée par la France aux croiseurs français. Une autre instruction a été donnée par l'Angleterre aux croiseurs anglais. Ces instructions sont fondées sur le droit des gens. Il est bien clair qu'au nom de ce droit nous ne pouvons imposer à nos croiseurs un devoir, sans reconnaître implicitement que ce devoir est imposé à toute autre nation, qu'un droit pareil est donné à toute autre marine.

L'orateur discute longuement la législation relative à la piraterie, et la compare aux articles du 29 mai dernier. Il soutient que cette convention va beaucoup plus loin que le droit des gens, et que les Anglais l'interprètent d'une manière trop énergique, parce qu'ils confondent tout acte trouvé par eux reprehensible avec la piraterie. L'article 8 de la convention dit que la traite des noirs, dans les parages où elle s'exerce d'ordinaire, est accompagnée d'actes de piraterie. L'article 8 le dit, mais qu'est-ce qui le prouve ? Rien.

Il y a sur la côte d'Afrique des actes de déprédation et de violence ; mais cela a lieu dans tous les pays mal administrés. Quelles conséquences résultent de la situation où sont nos Antilles ? Que vont faire nos croiseurs ? Qui est-ce qui fait la traite ? Les Espagnols, les Portugais et les Brésiliens. Nous n'avons pas de traité avec eux pour réprimer la traite des noirs ; il faut donc les laisser comme pirates, et c'est justement ce que dit la convention, et c'est pourquoi je dis qu'elle confère des pouvoirs excessifs contraires au droit des gens. Jem'effraie de ces pouvoirs pour notre marine marchande, qui pourra être traitée de la même façon pour prétendue piraterie par les Anglais ; je m'en effraie aussi un peu pour notre politique : cela tend à la suppression de l'indépendance de notre marine marchande.

M. Mathieu de la Redorte, après quelques instants de repos, reprend son discours, c'est-à-dire son examen des instructions relatives, à ce qu'il assure, au nouveau droit de visite.

Il est quatre heures ; la séance continue.

Afrique française.

Le paquebot de la compagnie Bazin l'Amsterdam, capitaine Doullé, parti d'Alger le 10, est entré dans notre port hier 12, à cinq heures du soir. Comme un des passagers était mort, pendant la traversée, à bord de ce paquebot, l'intendance sanitaire n'a voulu lui donner la libre pratique qu'après la visite des médecins ; aussi les journaux et les lettres qu'il a apportés ne seront-ils distribués que ce matin.

Nous avons reçu par l'Amsterdam la nouvelle de quelques sinistres qui ont eu lieu sur divers points de la côte d'Afrique.

A Bone, le brick-golette l'Alexandre, capitaine Rouquette, a été entièrement démoli dans les derniers coups de vent.

A Dellys, un petit navire côtier, la Belle-Nina, a péri corps et biens.

Il n'était parvenu à Alger, depuis le 17, aucune nouvelle sur les mouvements de M. le maréchal gouverneur général.

Le Courrier d'Afrique du 10 annonce qu'avant de rentrer à Orléansville, la colonne de M. le colonel Saint-Arnaud a fait sur les Sheah une razzia où l'ennemi a eu plus de cent hommes tués. Quelques prisonniers, femmes et enfants, ont été amenés, ainsi qu'un troupeau de moutons assez considérable.

Le 1er janvier, la colonne aux ordres de M. le général Comman est également arrivée à Orléansville.

Les environs de Ténez sont redevenus tranquilles, grâce à l'activité avec laquelle M. le lieutenant-colonel Canrobert, qui commande le cercle, a protégé contre l'invasion des bandes hostiles les tribus restées soumises, et retenu dans le devoir celles dont la fidélité était douteuse.

Les nouvelles arrivées de tous les points de l'Algérie où la paix est rétablie sont de la nature la plus satisfaisante en ce qui concerne les dispositions des tribus. Presque partout on signale la reprise des travaux agricoles, ce qui est, règle générale, d'un bon augure pour la tranquillité à venir.

Le courrier de l'Est n'était pas encore arrivé, quoique le jour habituel de son retour soit dépassé de plus de quarante-huit heures. La tempête qu'on a ressentie à Alger, et qui se sera probablement étendue sur toute la côte, explique du reste ce retard.

— On écrit de Medeah, le 3 janvier, au Courrier d'Afrique :

« Abd-el-Kader vient d'organiser un nouveau gouvernement, dont le siège est à Goudjilah. Un khalifa du nom de Sidi-Chériff, des aghas placés à la tête de chacune des tribus qui se sont ralliées à lui, les Ouled-Krelif, les Ouled-Aïad, les Ouled-Naïd, etc., en sont les chefs, sous la haute direction de l'ex-émir. Autant qu'il est permis d'en juger, son plan paraît devoir s'appuyer sur une grande ligne, entre les Ouled-Naïl et le Jurjura, aux extrémités opposées de laquelle seraient les deux khalifats Ben-Salem et Sidi-Chériff. »

Les Ouled-Naïl, ayant à leur tête le khalifa Sidi-Chériff et deux des aghas nommés par Abd-el-Kader, ont fait, le 28 décembre, une razzia, à six lieues de notre camp, sur les Rahman. C'est le premier acte d'agression

du nouveau gouvernement constitué par l'ex-émir. Il était neuf heures du matin lorsque l'avis de cet événement est parvenu au camp. Les goums et les chasseurs d'Afrique sont montés à cheval immédiatement ; mais, mal dirigés par l'Arabe qui leur servait de guide, ils ont parcouru un trajet de sept lieues sans rien voir, et par conséquent sans pouvoir utiliser leur bonne volonté. Le général suivait la cavalerie avec 400 hommes d'infanterie qui avaient déposé leurs sacs. La rentrée au camp s'est opérée pendant la nuit. »

— D'après le dernier recensement, le chiffre de la population européenne, tant dans les villes du littoral de l'Algérie que dans celles de l'intérieur, s'élevait, au 30 septembre dernier, à 90,391. Dans ce nombre se trouvaient 47,047 Français.

— On lit dans la Seybousse du 4 janvier :

« Le bateau à vapeur le Titan, faisant service de courrier, parti d'Alger le 31 décembre, a jeté l'ancre le 2 janvier, à deux heures de l'après-midi, au fort Génois, par un temps affreux. La mer est si grosse, les rafales de vent si violentes, que les dépêches n'ont pu, depuis plus de trente heures que le paquebot est mouillé, être encore débarquées. »

Plusieurs passagers ont eu la témérité de se rendre à Bone par les barques maltaises, qui, affrontant les plus grands dangers, sont allées au devant du bateau pour recevoir les voyageurs. »

— Un triste événement a signalé la soirée du 2 janvier. Vers six heures et demie, une barque maltaise, patron Vella, montée par quatre hommes, revenant du fort Génois, avec quatre voyageurs du courrier (un médecin civil que l'on croit appartenir à la famille de M. Don, ingénieur des ponts et chaussées, sa femme et leur domestique, puis un jeune homme que l'on ne connaît pas, mais que l'on présume être M. Archambault, commis-voyageur), a été jetée par un violent coup de vent du nord vers la pointe du fort Cigogne.

La barque a chaviré ; les quatre voyageurs et deux marins ont péri. Les deux autres marins s'étaient dirigés à la nage vers les rochers de cette pointe, où ils ont été recueillis par les matelots de la direction du port.

Aujourd'hui le temps est encore affreux ; la tourmente continue. Aux environs de l'Abattoir des recherches ont été commencées pour retrouver les corps des naufragés que l'on présume y avoir été jetés par les vagues.

A l'heure où nous mettons sous presse, on nous apprend que le cadavre d'une dame vient d'être retrouvé. Les recherches se continuent.

— On lit dans la France Algérienne du 10 :

« Le maréchal-des-logis Cauchois, du 1er régiment des spahis, en expédition avec la colonne du gouverneur, a été tué dans une charge exécutée contre les cavaliers réunis d'Abd-el-Kader et Bou-Maza. Ce jeune sous-officier était le fils de M. le capitaine Cauchois, ex-commandant de la place de Mustapha, et le beau-frère de M. Joffroy, capitaine commandant le 2e escadron de spahis, tué à la bataille d'Isly. »

— On lit dans le Moniteur Algérien du 10 :

« M. le maréchal gouverneur général est arrivé le 29 décembre à Orléansville pour y ravitailler les troupes sous ses ordres et prendre les mesures nécessaires afin de poursuivre ses opérations contre Abd-el-Kader, dont la présence était encore signalée au milieu des montagnes de l'Ouarsenis. »

M. le duc d'Isly a quitté cette place le 31 décembre, se dirigeant vers l'Oued-el-Hardjem, pour reprendre l'offensive contre l'émir et le refouler dans le sud-ouest, tout en lui fermant les passages qui conduisent au Chéiff et dans la subdivision de Milianah, but de tous ses efforts.

— Pendant que M. le maréchal se rapprochait d'Orléansville, le général Jussuf a été envoyé à Tiaret avec une colonne légère, ayant pour mission de ne laisser aucun repos à l'émir.

— A la date du 30, le général Jussuf avait essayé, par plusieurs marches de nuit, de surprendre de nouveau Abd-el-Kader et de le contraindre à combattre ; mais ces mouvements étaient restés infructueux par suite de la vigilance avec laquelle il se garde, vigilance qui a encore augmenté, s'il est possible, depuis le combat du 25. »

Chronique.

La société de médecine de Lyon a tenu, il y a quelques jours, une séance publique dans laquelle elle a couronné les mémoires envoyés au concours ouvert sur des sujets de médecine et d'hygiène, et distribué les médailles, primes et récompenses accordées aux médecins vaccinés du département du Rhône. Nous devons dire un mot sur cette solennité, à laquelle avaient été conviés les autorités de la ville. En l'absence de MM. Terme et Jayr, M. Reyre, premier adjoint remplissant les fonctions de maire, et M. Besson, secrétaire général de la préfecture, ont pris place au bureau à droite et à gauche de M. le président de la société. M. le recteur de l'académie représentait l'Université. L'élite des médecins de notre ville, les élèves de l'école s'étaient rendus à cette cérémonie et formaient un auditoire nombreux.

La séance a été ouverte par M. le docteur Janson, président, qui, dans une rapide et facile allocution, a fait connaître le but de cette réunion, l'esprit qui a dirigé la société de médecine en l'établissant, il a remercié M. le préfet de la confiance dont il a honoré la société de médecine en la chargeant de la répartition des fonds accordés par le département pour la conservation et la propagation de la vaccine.

L'usage que fait la société des allocations annuelles qu'elle obtient du pays est une garantie du zèle qu'elle mettra à remplir son nouveau mandat. Elle a fondé des prix ; elle a appelé l'attention des écrivains et des observateurs sur des sujets d'intérêt public, sur des questions d'hygiène, de pratique médicale.

M. le docteur Candy lit un rapport sur le premier sujet mis au concours. La question proposée concernait les fièvres intermittentes, autrefois si fréquentes dans notre ville, avec leurs complications, et si communes encore dans le Lyonnais et dans la Bresse. Le rapporteur passe en revue le mérite des travaux envoyés, qui lui ont suggéré à lui-même un mémoire que l'assemblée a écouté avec attention.

Un traité d'un haut mérite a remporté le prix ; il sera sans doute publié par l'auteur, M. Camille Bernard, médecin de l'hôpital d'Ally et médecin des épidémies du département de Vaucluse.

M. Gubian, au nom d'une commission, a fait l'analyse d'un mémoire sur l'Hygiène et les maladies des ouvriers en soie, présenté au concours sur la deuxième question. Il a présenté de nombreuses et intéressantes remarques personnelles sur cette matière. Suivant sa proposition, une médaille d'encouragement de 100 francs a été accordée au docteur Gerbaud, dont le travail, offrant des lacunes importantes, a présenté cependant un mérite réel.

M. le docteur Mermet, président du comité des vaccines ; M. Roÿ, secrétaire, ont rendu compte de ses travaux et de la manière dont il a compris sa mission. Des médailles d'or ont été distribuées aux médecins vaccinés moins pour les payer de leurs efforts que pour soutenir leur zèle. Des primes et des jetons d'honneur ont été accordés aux médecins qui ont bien voulu répondre à l'appel qui avait été fait par la commission de vaccine, et qui avaient rempli les conditions imposées par elle.

M. Rougier, secrétaire général, a terminé la séance par un panegyrique du docteur Chervin, un de nos compatriotes, qui a montré, dans l'étude des maladies dites contagieuses et pestilentielles, un courage, un savoir et une persévérance qu'une profonde conviction seule peut inspirer. Cette lecture, vivement applaudie, a fait sur l'assemblée une impression profonde. Le style vif et chaleureux, les couleurs brillantes et vraies dont l'écrivain a su orner le sujet, en font un hommage digne de la mémoire et du nom du vertueux Chervin.

— Au moment où l'on parle d'une nouvelle loi sur le cadastre, il est peut-être opportun de rappeler que MM. les maires doivent

BULLETIN DES SOIES.

Le 9 courant, à Romans, les soies grèges étaient bien tenues; il s'est fait quelques affaires à la cote suivante :

14/16 d. soies ordinaires (le 1/2 kilogr.)	de 29 » à 29 50
12/14 d. — — — — —	de 29 50 à 30 »
12/13 d. soies courantes petite filature (le 1/2 k.)	de 51 » à 51 50

Le marché de Joyeuse de mercredi dernier a été bon quoique les soies aient éprouvé une baisse de 25 c. sur les prix du dernier marché. Les transactions ont été nombreuses aux cotes suivantes :

Soies fines, 52 fr. 5 c. à 53 fr. le demi-kilogramme;
Soies 2^e choix, 28 fr. 50 c., 29 fr., 29 fr. 50 c. et 30 fr. 25 c.

A Aubenas, samedi 10, le marché fut pour ainsi dire absorbé par les transactions sur les soies. La plupart des détenteurs des villages environnants s'étaient rendus sur la place afin de profiter de la hausse; mais il est arrivé le contraire de ce qu'ils espéraient. L'abondance de la marchandise a été cause d'une légère baisse sur les prix, qui ont été :

Pour les soies fines, 51 fr. 50 c. à 52 fr. 65 c. le demi-kilogramme;
Pour les soies 2^e choix, 27 fr. 80 c., 28 fr., 29 fr. et 30 fr. 25 c.

On croit que les prix ne varieront pas à la foire qui doit avoir lieu le 17 courant.

Voici les cotes que nous transmet un autre correspondant :

12/15 d. soies ordinaires, le demi-kilogramme,	29 à 30 »
11/12 d. — courantes, — — — — —	30 51 »
10/11 d. — — — — —	31 32 »
9/10 d. — — — — —	32 32 50
9/10 d. — — de Joyeuse, — — — — —	53 54 »

Soies filature à vapeur :

12/14 d. soies filat. 5/6 cocons, — — — — —	54 55 »
9/10 d. — — 5/4 — — — — —	57 58 »
9/10 d. — — — — — Saint-Jean (Gard)	58 40 »

A Avignon, les affaires ont été peu actives cette semaine sur la place; malgré cela, les prix des grèges sont bien soutenus, et si les acheteurs restent aujourd'hui en suspens, c'est qu'ils attendent de connaître les résultats de la foire d'Aubenas pour se déterminer.

A Marseille, le calme continue, ce qui n'empêche pas les détenteurs de faire bonne contenance par l'espoir qu'ils ont d'une prochaine reprise dans les transactions.

Les arrivages de la semaine ont consisté en 120 balles. Les ventes ont à peine atteint le chiffre de 50 balles en diverses sortes. La consommation a été de :

- 5 balles Mestoup L. G., 49 fr. le demi kilogramme.
- 7 balles idem, P. G., 49 fr. 29 c.
- 1 balle Brouse L. G., 18 fr. 50 c.
- 11 balles Beyruthine, 45 fr.
- 4 balles Andrinople, 16 f. 25 c.
- 3 balles Antioche O. 14 f. 50 c.
- 6 balles Antioche P. G., 47 f.
- 12 balles Salonique, de 21 f. à 24 f. (Courrier de la Drôme.)

ÉBOULEMENT DU VIADUC DE BARENTIN.

Le viaduc de Barentin (chemin de fer de Rouen au Havre) n'est plus qu'une masse de décombres.

Vendredi dernier, vers six heures du matin, un bruit épouvantable, qui retentit jusqu'à Pavilly, à 2 kilomètres 1/2 de distance, réveilla les habitants de Barentin : c'étaient les vingt-huit piliers qui soutenaient les voûtes du viaduc, à 32 mètres au-dessus du sol, qui venaient de tomber successivement et presque instantanément en se couchant les uns sur les autres. La population tout entière de Barentin se rendit aussitôt sur le lieu de l'événement. Chacun devait supposer qu'un aussi grand désastre, arrivé tout près de nombreuses habitations, avait fait des victimes; mais on fut heureusement bientôt convaincu que la perte était toute matérielle, le viaduc s'étant écroulé sur lui-même. Si, dans la chute des énormes piles, il y avait eu seulement une déviation de quelques mètres, un grand nombre de personnes eussent été englouties et écrasées pendant leur sommeil.

Un seul bâtiment a été atteint par l'éboulement : c'est un moulin à blé qui était situé sur la rivière de Sainte-Austreberthe. Il a été entièrement renversé. Le sieur Auguste, garçon de moulin, venait de s'éveiller, quand il a ressenti l'effet de la terrible secousse qui se propageait d'un bout à l'autre du viaduc. Par un heureux instinct, il s'est réfugié sous une énorme poutre qui l'a garanti de la chute des matériaux; là, cependant, il a dû subir quelques instants de terribles angoisses, car le moulin était renversé, et le pauvre Auguste, au milieu des débris, privé de lumière, pouvait se croire englouti, d'autant plus que le moulin était séparé par la masse des décombres de la route par laquelle arrivaient les habitants de Barentin.

Comme il faisait encore fort obscur lorsque l'événement arriva, ce ne fut qu'une heure après que l'on put pénétrer jusqu'au moulin; mais là, avec très peu d'efforts, on délivra la victime, qui en fut quitte pour une légère blessure au doigt. Un trait caractéristique de la classe ouvrière de ces contrées, c'est qu'à peine sauvé, notre homme n'a eu rien de plus pressé que de courir fêter sa délivrance par de joyeuses libations. Jadis, en pareille occurrence, on aurait fait un pèlerinage; mais autre temps, autres mœurs.

Le viaduc qui vient de s'écrouler a été commencé pendant le printemps de 1844. A partir de cette époque, deux ou trois cents ouvriers ont été constamment occupés à sa construction. Depuis quelque temps seulement, les travaux étant presque achevés, il n'était resté qu'une quarantaine de travailleurs. Cet ouvrage d'art, d'un aspect gigantesque, se composait de vingt-sept arches en briques, ayant chacune 15 mètres d'ouverture, et soutenues par vingt-huit piliers aussi en briques, posés sur des socles en pierre de taille dont quelques-uns étaient assis sur pilotis. Chaque pilier avait 4 mètres d'épaisseur. La plus haute élévation était de 32 mètres. Il ne restait plus à poser que les pierres d'entablement du parapet. On achevait les derniers remblais, sur lesquels devaient être mis les rails définitifs. La longueur totale du viaduc était d'environ 500 mètres; il se dirigeait, en décrivant une courbe, de l'est à l'ouest, inclinant vers le nord, s'appuyant, du côté de Rouen, sur le Mont-Hubert, tout près de l'ancienne chapelle de Saint-Hellier, et se terminant, vers le Havre, à la colline qui encadre la vaste prairie qu'il traversait, à peu de distance de l'église paroissiale de Barentin.

De cette immense construction il reste à peine le pied des piliers; encore chacun d'eux est-il fendu. On ne sait à quoi ni à qui attribuer, quant à présent, la cause de ce désastre. L'événement s'étant accompli sans témoins, on n'a pu se rendre compte de ce qui s'était passé que par la position des ruines. Cette position semble indiquer que la voûte qui a cédé d'abord était une des premières du côté de Rouen; les autres, privées de ce point d'appui, sont effectivement toutes tombées dans cette direction.

Depuis l'achèvement des travaux du viaduc et le dégagement des échafaudages, tous ceux qui traversaient cette vallée restaient confondus de ce qu'il y avait de réellement gigantesque dans une pareille œuvre. Mais si pour les uns la légèreté élégante de cette masse était considérée comme une sorte de triomphe de l'art, pour les autres c'était un véritable sujet d'effroi quand ils pensaient aux risques auxquels pouvait être exposé, par sa base même ou par la charge du faîte, ce monument si fragile par son aspect.

Le résultat immédiat de cet événement est un ajournement de l'ouverture du chemin. C'est un grand malheur assurément pour la compagnie; mais si les travaux sont faits avec une solidité qui

offre plus de garantie au public, on pourra répéter le vieil adage : *A quelque chose malheur est bon.*

P. S. — Le Journal de Rouen, auquel nous empruntons une partie des détails qui précèdent, porte l'évaluation de la perte à 1,300,000 f.; mais nous lisons dans le *Moniteur* :

« La réparation va commencer immédiatement. Ce sinistre causera aux constructeurs une perte de 5 à 600,000 f., et retardera de deux ou trois mois l'ouverture du chemin. »

On craignait que le retard ne fût de beaucoup plus long. Le Journal de Rouen le portait à un an.

STATISTIQUE DES BAGNES.

De 1772 à 1781, la moyenne du nombre des forçats est de 5,972; de 1782 à 1791, de 5,166; de 1792 à l'an IX, de 5,416; elle s'élève à 10,342 de l'an X à 1810, et à 12,040, de 1811 à 1820; de 1820 à 1830, la moyenne descend à 9,631, sur lesquels on comptait 2,052 forçats condamnés à perpétuité, et 7,579 condamnés à une peine temporaire; de 1831 à 1840, le chiffre s'abaisse encore; il n'est plus que de 5,754, dont 2,064 à vie, et 4,690 à temps.

Dans les trois années 1841, 1842 et 1843, la moyenne a été de 6,926, dont 1,856 condamnés à perpétuité, et 5,070 à temps. Le rapport entre les condamnés à vie et les condamnés à temps présente les résultats suivants :

De 1821 à 1830, sur 100 condamnés, il y en a 21 à perpétuité.
De 1831 à 1840, sur 100 condamnés, il y en a 30 à perpétuité.

En 1841, 1842 et 1843, sur 100 condamnés, il y en a 27 à perpétuité.

Du 1^{er} janvier 1830 au 31 décembre 1842, le nombre des forçats existant dans les bagnes, au premier jour de chacune de ces années, était de 88,579. Durant cette période, il en est entré 14,684, il en est sorti 15,943; c'est donc une diminution de 1,259, ce qui réduit le total à 88,320 forçats, qui se classaient ainsi suivant la nature de leurs crimes : 144 parricides, 424 empoisonnements, 1,120 assassinats, 1,030 incendies, 9,113 meurtres, 4,088 vols, 107 pillages en bandes, 1,313 associations de malfaiteurs, 1,079 coups et blessures, 69,329 d'autres crimes.

Dans cette période, 104,263 forçats ont séjourné dans les bagnes; il en est mort 4,329 : c'est dans la proportion de 4,15 sur 100.

De 1816 à 1843, sur un nombre total de 268,728 forçats, 11,220 sont morts; c'est un rapport égal de 4,18 sur 100.

Mais cette moyenne diffère essentiellement d'une année à l'autre; ainsi, sur 1,000 condamnés, on comptait 24 décès en 1816, 55 en 1820, 40 en 1825, 63 en 1830, 27 en 1842. Les chiffres 24 et 63 sur 1,000 sont la proportion extrême au minimum et au maximum.

Les 41,220 décès se classent ainsi par la nature de chacun d'eux : 10,958 morts naturellement aux hôpitaux, et 262 morts accidentelles, savoir : 51 noyés, 9 suicides, 40 morts subitement dans les salles, 76 par suite d'événements dans les travaux, 6 assassinés, 24 tués étant en état de révolte, en 1824, 1825 et 1826 seulement, et 47 exécutés par sentence.

Nous venons d'établir ces derniers calculs par le nombre de 268,728 forçats, qui forment le chiffre de tous les condamnés qui ont séjourné dans les bagnes dans cette période de 27 ans. Si on établit le nombre moyen des condamnés d'après les journées de présence, il n'est plus que de 220,771, et le rapport est alors de 5,6 décès par 100 individus.

De 1830 à 1839 inclusivement, il est sorti du bague 6,851 forçats. Sur ce nombre, 1,758, soit 26 pour 100, ont été poursuivis et jugés de nouveau dans les cinq ans qui ont suivi leur libération.

De 1830 à 1840, sur les 2,258 libérés, 607 avaient été repris au 1^{er} janvier 1844; c'est dans la proportion de 27 sur 100.

En 1843, sur 48 libérés, 71 ont été repris dans le courant de cette même année; c'est près de 15 pour 100. Sur ces 70, 57 ont été repris une seule fois, 11 l'ont été deux fois et 3 l'ont été trois fois. De 462 forçats libérés en 1842, il y en a eu, jusqu'au 31 décembre 1843, 115 de repris; c'est 25 sur 100.

Pour 1841, les résultats sont, jusqu'à la même époque, de 123 repris sur 413 libérés, soit 29 sur 100.

Pour 1839 et 1840, le rapport est de 33 sur 100.

De 1816 à 1841 inclus, pour un nombre total moyen de 217,134 forçats, les dépenses générales se sont élevées, non compris les salaires, à 66,748,296 fr.; c'est une dépense de 307 fr. 49 c. par homme et par année. L'évaluation des ouvrages et travaux exécutés dans les bagnes, dans cette période de 26 ans, est de 56,569,305 fr.; le salaire qui a été payé étant seulement de 8,626,542 fr., il résulte que l'excédant de l'évaluation des travaux sur le montant des salaires est de 47,942,763 fr. Mais on vient de voir que les dépenses générales sont de 66,748,296 fr., et si on en déduit ces 47,942,763 fr., il reste un boni de 18,805,533 fr., soit 723,288 fr. par année et 86 fr. 60 c. par condamné pour toute la période, ou bien 3 fr. 33 c. par homme et par année. Le salaire a été, en moyenne, de 39 fr. 73 c. par individu.

Nouvelles diverses.

M. Zangiaco, président de chambre à la cour de cassation, dont, il y a quelques jours, nous avons annoncé l'indisposition, vient de mourir.

— L'éboulement du viaduc de Barentin, qui va retarder de plus de six mois l'inauguration du chemin de fer de Rouen au Havre, annoncée pour le 1^{er} mai prochain, nous fournit l'occasion de demander au gouvernement s'il est bien certain de la solidité du pont de Vierzon, construit pour le chemin du Centre à sa sortie d'Orléans. Des bruits de toute espèce ont déjà couru sur le peu de solidité de ce pont, et il est très probable que l'accident survenu au viaduc de Barentin va leur donner l'occasion de se reproduire.

— Voici comment les journaux légitimistes rendent compte de l'entrevue qui a eu lieu à Vienne entre l'empereur de Russie et le duc de Bordeaux :

« L'empereur est arrivé à Vienne le 29 décembre. »
« Le jeudi, M. le comte de Chambord est allé faire une visite à l'empereur, qui a reçu le jeune prince avec l'empressement le plus affectueux. La conversation s'est prolongée pendant plus de deux heures. »

« Quelques instants après la sortie du prince, l'empereur a été lui rendre sa visite, et la conversation s'est encore prolongée fort longtemps. »

« Dans ces deux circonstances, les augustes visiteurs ont été entièrement seuls. Ainsi, les détails qu'on peut donner sur ce qui a été le sujet de leurs conversations ne méritent aucune créance. »

Nouvelles Etrangères.

MEXIQUE.

Le *Times*, dans une édition extraordinaire, donne les nouvelles suivantes du Mexique et des Antilles :

« Le paquebot royal à vapeur le *Tweed*, capitaine G. Parsons, est arrivé mardi soir à six heures à Southampton, avec les dépêches des ludes-Occidentales et du Mexique. Les dates sont de la Vera-

veiller avec le plus grand soin à la conservation des matrices, des plans et autres pièces du cadastre, dont ils ne doivent permettre le déplacement que lorsqu'il est réclamé par les agents administratifs. Dans certaines localités, on les laisse à la disposition du public, qui leur fait subir une détérioration prématurée. Les maires de ces communes encourent une grave responsabilité.

— Les vols sont, depuis le commencement de l'hiver, devenus très fréquents aux environs de Villefranche (Rhône).

Dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier, des voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans la boutique d'un tisserand de la commune de Limas, et ont enlevé une pièce de toile en la coupant sur le métier. Après avoir forcé le volet avec un presson, les voleurs, à l'aide d'une pièce de bois, avaient forcé aussi les barreaux en fer de la fenêtre. Cette pièce de bois, abandonnée par les voleurs, a été reconnue avoir été enlevée d'un chantier.

— A l'audience de mercredi dernier, le tribunal civil de Lyon (1^{re} chambre) a reçu le serment de M^e Ranche, nommé avoué en remplacement de M^e Couvert, démissionnaire.

— La cour royale de Lyon vient de consacrer plusieurs audiences aux plaidoiries d'une affaire qui a eu quelque retentissement. M^{me} de Crémant, née de Moidière, est décédée dernièrement, laissant des immeubles fort importants dans le département de l'Isère. M. de Moidière, son frère, institué légataire par un testament de 1840, s'était fait envoyer en possession par ordonnance du président du tribunal civil de Belley, quand M. de Chazournes s'est présenté devant ce magistrat avec un testament de 1842. Un référé a été introduit, et M. le président a donné la préférence au légataire institué par le testament postérieur. Appel a été interjeté par M. de Moidière qui demande aujourd'hui à la cour la nomination d'un séquestre. Nous ferons connaître l'arrêt quand il sera rendu.

— En vertu de l'ordonnance royale du 30 juin dernier, qui réunit administrativement l'Antiquaille aux autres hospices de Lyon, le conseil général des hospices a procédé, dans sa première séance de 1846, à l'installation des six administrateurs de l'Antiquaille dont les fonctions n'étaient pas expirées à la fin de l'année 1846. On ét proclamés membres du conseil général des hospices réunis MM. Durieu, Seriziat, Passerat de Silan, Riboud, Bonnet et Willermoz, anciens administrateurs de l'Antiquaille.

— Une mesure de police ordonne la suppression des auvents à la Guillotière. Cette mesure a été généralement exécutée; cependant quelques marchands s'obstinent à garder et à entretenir les leurs.

— Un assez grand nombre d'arrestations ont été opérées cette semaine par les soins de M. le commissaire de police de la Guillotière. Les délinquants ont été mis à la disposition de M. le procureur du roi.

— Un journal raconte que la vallée de l'Azergue est parcourue en ce moment par une troupe de loups qui y répandent un grand effroi. On en a vu, dans plusieurs endroits, cinq à la fois. Une battue a été faite infructueusement la semaine dernière par les habitants de Lozanne et de Civrieux. Des coups de fusil ont été tirés sur les loups; on a reconnu des traces de sang, mais on n'a point abattu d'animal.

— La médaille décernée jeudi dernier par M. le maire en présence du conseil municipal l'a été au sieur Rivet-Annet, sergent des sapeurs-pompiers, et non au sieur Poyet, comme nous l'avons imprimé par erreur. Le sieur Poyet avait reçu la même médaille le 1^{er} mai dernier.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« Le 3 de ce mois, la police et la gendarmerie de Romans ont été prévenus qu'un cadavre à demi consumé par le feu avait été trouvé sur les bords d'un four à chaux, situé au quartier de Jacquemar. Il a été reconnu que ce cadavre était celui du nommé Poladunnos-Potin, dit Paradis, portefaix, natif de Saint-Donnat, demeurant à Romans. On présume que cet individu était en état d'ivresse et qu'il aura été asphyxié par la vapeur du four à chaux près duquel il s'était couché. La police a fait procéder à son inhumation. »

« Un incendie a éclaté, le 6 de ce mois, sur le territoire de la commune de Beaufort, au préjudice d'un nommé Jean-Louis Jousseau, cultivateur de cette commune. Les flammes ont dévoré la partie supérieure du bâtiment et plusieurs effets mobiliers. Cette perte est évaluée à la somme de 600 fr. Jousseau était assuré à l'Assurance Mutuelle. On a reconnu que le feu avait été communiqué par une cheminée. Il a éclaté vers les quatre heures du matin; à six heures il était complètement éteint, grâce aux secours portés par les habitants de la localité et des communes voisines. »

« La gendarmerie de Montélimar a opéré l'arrestation d'un individu qui a été surpris, le 4 de ce mois, rôdant dans les appartements de M. le vicomte Ernest, propriétaire en ladite ville. Déjà cet individu avait ouvert plusieurs armoires, lorsqu'il a été aperçu par le sieur Brunet, homme d'affaires de M. le vicomte. On s'est emparé de sa personne et on l'a immédiatement fouillé; mais il n'était encore porteur d'aucun objet volé. La gendarmerie s'est assurée de son identité. C'est un nommé Jean Fontenelle, natif de Laval (Mayenne), profession de cardeur de laine, récemment condamné pour mendicité par le tribunal correctionnel de Montélimar. »

— M. Gœury, violoncelle de notre Grand-Théâtre, doit donner, samedi prochain, un concert dont la composition est attrayante; cette soirée aura lieu dans la nouvelle salle du Cercle-Philharmonique du Nord, à sept heures et demie.

Programme.

1^{re} PARTIE.

Ouverture de *Guillaume Tell*, à grand orchestre. (Rossini.)
Duo de la *Favorite*, chanté par M^{me} Gœury et M. Flachet. (Donizetti.)
Fantaisie pour violoncelle, arrangée par M. Gœury.
Le Chant du Matelot, romance chantée par M. Caillateau. (Labarre.)
La Cenerentola, air varié pour flûte, exécuté par M. Donjon. (Tulou.)
Les Geniillâtres campagnards et *les Vieux Barons*, duo chanté par MM. Boulo et Barrielle.

2^e PARTIE.

Fantaisie pour piano sur des motifs de *l'Élysire d'Amore*, exécutée pour la première fois par l'auteur. (Rhein.)
Daniel, romance dramatique, chantée par M^{me} Gœury. (Delatour.)
Les Adieux de Marie Stuart, romance chantée par M^{me} Gœury. (Niedermaier.)
Air varié pour le violon exécuté par M. Baumann.
Romance chantée par M. D***. (Morel.)
Solo de cor, exécuté par M. Willmann, premier cor solo du Grand-Théâtre.
Grand air de la *Favorite*, chanté par M^{me} Gœury. (Donizetti.)
Le piano sera tenu par M. Joseph Luigini. — Prix du billet : 3 fr.

Spectacles du 15 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Jeune Mari, comédie. — Le Dieu et la Bayadère, grand-opéra.
CÉLESTINS. — La Peau du Lion, vaudeville. — Plus Heureux qu'un Roi, vaudeville. — Les Vieilles Amours, vaudeville. — Les Secondes Noces, vaudeville.

Cruz le 2 décembre, de la Havane le 11, de la Jamaïque le 9, et de Saint-Thomas le 15. Le Tweed a éprouvé de fort gros temps à Tampico et à la Vera-Cruz, notamment le 27 novembre, par une violente tempête nord-nord-ouest, pendant une légère secousse de tremblement de terre qui s'est fait sentir dans cette dernière ville.

SYRIE.

Il y a à peine quelques semaines, lorsque l'on eut connaissance des dernières atrocités commises par les Turcs en Syrie, les apologistes du divan disaient que le désarmement de ce pays était une mesure d'une grande portée et qui avait été appliquée avec habileté; cette mesure, ajoutait-on, ayant réussi sans occasionner la moindre effusion de sang, le commissaire de la Porte mérite les plus grands éloges pour sa conduite, et le ministère ottoman pour son énergie. Mais dans cette circonstance, comme toujours, les motifs, les causes et les effets ont été présentés sous un faux jour par des écrivains stipendiés. D'après les dernières lettres reçues de la Syrie, le désarmement de la montagne n'est pas encore complètement terminé, et partout où l'on a réussi, on a employé la ruse et la trahison. Maintenant que ces populations commencent à voir en quoi consistent les mesures paternelles du sultan à leur égard, elles prennent les armes, et ce ne peut-être là que l'effet de leur désespoir; car, divisées, abandonnées et abattues comme elles le sont, comment pourraient-elles résister aux ordres de Namik-Pacha? Il suffit de lire le discours, proclamation ou ordre publié par Schekib-Effendi pour être persuadé que ces populations n'ont rien à espérer des Turcs, peut-être même des nations chrétiennes; car, d'après les feuilles du Levant, les instructions pour régler le gouvernement du Liban auraient été communiquées à la diplomatie européenne, qui les aurait approuvées.

Maintenant, ou Schekib, selon sa proclamation, n'agit pas conformément à ces instructions, ou bien il n'est plus permis de douter que les habitants de la Syrie ne soient pleinement et entièrement abandonnés aux caprices des pachas turcs. Le préambule de cette proclamation fait voir clairement l'esprit du système qui dirigera les Syriens :

« Votre bien-être, dit-on aux habitants de la Syrie, votre félicité ne dépendent que de l'accomplissement des devoirs sacrés que vous impose l'Être suprême envers Sa Hauteur. Il faut, pour votre prospérité, que vous obéissiez en tout et pour tout et dans tous les cas à votre souverain. »

Il est parfaitement inutile d'examiner la charte magnanime sous

laquelle doivent vivre ces misérables populations. Le bon plaisir du pacha de Saïda sera la loi suprême. Voici en peu de mots quelle sera la constitution du Liban. Deux *caimacans* ont été nommés par le gouvernement turc, l'un pour les Druses, et l'autre pour les chrétiens; ils sont sous la dépendance du muahir de Saïda. Toutes les causes entre eux et leurs co-religionnaires, ainsi que celles des mixtes entre les Druses et les chrétiens, seront appelées au tribunal sans appel de ce despote. Ils ressortent, à la vérité, du divan, mais que vaut cette ressource pour les pauvres *rajahs*? Celui qui connaît la Turquie le sait. (Traduit du *Portafoglio Maltes.*)

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS A LA JEUNESSE.

PAOLI, marchand tailleur, cours Morand, 1, près la place Louis XVI, aux Brotteaux, à Lyon, tient, comme par le passé, un assortiment de costumes de bal pour les deux sexes, dans les formes les plus variées et du dernier goût, pour la vente et la location. La modicité des prix, la commodité de l'établissement, qui est à la portée du Colisée et de la Rotonde, joint au grand choix qu'on pourra se procurer dans ses magasins, lui font espérer que la jeunesse l'honorera de sa confiance.

On trouvera également un grand assortiment desdits costumes à l'hôtel du Cirque, en face du Colisée, ainsi qu'un grand choix de masques pour la vente en gros, en détail et au prix de fabrique. On fait des expéditions au dehors.

NOTA. — Les deux établissements resteront ouverts toutes les nuits de bal.

TABLETTES LAROCHE. Ce pectoral, d'une supériorité sur toutes les RHUMES, TOUX NERVEUSES, l'OPPRESSION et les IRRITATIONS. Il se vend par boîtes de 70 centimes et de 1 fr. 25 c. dans les pharmacies Laroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Lime, à Givors; Rigollot, à Saint-Etienne; Rigaud, à Rive-de-Gier; Voituret, à Mâcon; Paquelin, à Châlon, et dans toutes les villes de France.

Bulletin de la Bourse de Paris du 13 janvier 1846.

Avant l'ouverture, on a fait 82 90 et 85, et le premier cours au parquet a été 82 85. Le 3/0 a monté d'abord à 88 f., puis il est retombé à 82 85.

et il a fermé à 82 90. Après la clôture, il est resté à 82 92 1/2, après avoir été redemandé à 82 95.

Les affaires sont moyennes. Rien d'important dans les chemins de fer qui restent à l'état de calme.

CHEMINS DE FER.		COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
		1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Trois pour cent.....	82 85						
Quatre pour cent.....	106 50						
Quatre et demi pour cent.....	121 05						
Cinq pour cent.....	100 1/4						
Emprunt de 1844.....	103 5/8						
Trois pour cent belge.....	100 1/4						
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	103 5/8						
Cinq pour cent belge.....	100 1/4						
Cinq pour cent napolitain.....	100 7/8						
Récépissés Rostschild.....	102 1/4						
Cinq pour cent portugais.....	100 1/4						
Trois pour cent espagnol.....	100 1/4						
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.....	100 1/4						
Banque de France.....	3355						
Comptoir Gannon.....	1145						
Banque belge.....	1150						
Caisse Lafitte.....	1150						
Obligations de Paris.....	1375						
Saint-Germain.....	525						
Versailles (rive droite).....	550						
— (rive gauche).....	550						
Paris à Orléans.....	1232						
Paris à Rouen.....	1010						
Rouen au Havre.....	755						
Avignon à Marseille.....	972						
Strasbourg à Bâle.....	555						
Orléans à Vierzon.....	690						
Orléans à Bordeaux.....	645						
Amiens à Boulogne.....	557						
Montercau à Troyes.....	460						
Bordeaux à la Teste.....	192						
Chemin du Nord.....	752						
Fampoux à Hazebrouck.....	497						
Dieppe et Fécamp.....	540						
Paris à Strasbourg.....	570						
Tours à Nantes.....	570						
Paris à Lyon.....	650						

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 15 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	967 50	»	975 75	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	1250	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	1020	»	1020	1022 50
prime.....	»	»	»	»	1036 25	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	705	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montercau à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	750	746 25	747 50	770
prime.....	»	»	»	»	765	758 75

COMPAGNIE DES MINES DE LA LOIRE.

Liste des Numéros des Obligations souscrites par la Compagnie des Mines de la Loire,

REMBOURSABLES LE 1^{er} FÉVRIER 1847.

Tirage fait dans l'Assemblée générale du 10 janvier 1846.

Nos d'ordre.	Nos de l'obligat.	Nos d'ordre.	Nos de l'obligat.	Nos d'ordre.	Nos de l'obligat.	Nos d'ordre.	Nos de l'obligat.
55	107	94	1377	42	2225	6	3064
52	119	107	1397	3	2285	9	3066
11	120	50	1444	101	2304	71	3207
67	121	47	1466	33	2318	36	3254
10	122	69	1480	86	2337	40	3273
85	147	15	1483	99	2362	54	3283
70	155	48	1501	108	2371	82	3375
83	317	24	1511	46	2438	2	3439
51	401	25	1521	77	2506	65	3604
80	557	62	1531	37	2608	64	3605
63	558	106	1588	18	2628	100	3673
103	654	74	1596	23	2629	59	3714
96	659	104	1636	58	2644	68	3726
17	780	35	1749	31	2820	43	3827
28	886	53	1800	44	2829	45	3874
81	1010	91	1810	57	2837	88	3888
98	1056	24	1822	27	2839	30	3913
78	1088	5	1833	16	2842	61	4047
12	1090	90	1898	56	2868	66	4141
4	1144	89	1900	32	2893	34	4193
97	1194	60	1987	79	2917	8	4198
105	1208	92	2008	38	2929	7	4199
1	1237	93	2087	22	2933	41	4211
13	1258	73	2135	87	2939	29	4281
14	1261	34	2152	75	2944	19	4338
21	1304	49	2183	72	2976	20	4339
102	1334	76	2184	95	3029	39	4433

(1130)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

DU Docteur CARPANTIÉ, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Samedi dix-sept janvier 1846, à dix heures du matin, impasse Chirat, à Vaise, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Antoine Bouille, qui était entrepreneur d'omnibus à Vaise. (1639)

AVIS.

Il a été perdu, dans la journée du 13 janvier, une BAGUE A DIAMANT dite table, forme chevalière.

La personne qui l'aura trouvée est priée de la rapporter chez M. Ferraris, rue Vendran, n. 4, au 2^e. Il y aura récompense. (93)

Avis officiel.

Sont invités à se présenter au Consulat-Général de Sardaigne :

Les sieurs **PIUMATTI JEAN,**
FIORIO MARC,
LEGA CHARLES,
ROSSI LOUIS. (1131)

A VENDRE et à céder de suite, pour cause de maladie. — UN TRÈS JOLI FONDS DE CAFÉ très bien achalandé et très bien situé pour y établir un hôtel, en face des bateaux à vapeur de Mâcon et de Châlon.

S'adresser, pour traiter, audit établissement, quai Puits-de-Sel, n° 120. (90)

A VENDRE Fonds et suite d'un commerce de mercerie, bonneterie et ganterie dans une position très avantageuse. — S'adresser franco rue du Bât-d'Argent, 12. (91)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES. Le prix du flacon de mille gouttes est de 4fr. (4285)

AVIS. Sans charlatanisme, plus d'afflictions ni de difformités

à la personne qui produira un remède meilleur que celui qui se délivre gratis momentanément à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 17, au 1^{er}, au fond de la cour. Aussi le sieur GERVAIS, qui en est l'inventeur, fait-il observer qu'il n'est ni pédicure, ni charlatan, et qu'il n'exige rien avant la disparition de tous les agacins, cors et oignons, quelque anciens qu'ils soient; seulement il prend les noms des acheteurs qui ont à lui remettre 2 francs après guérison. Comme elle est infail- lible, les remboursements sont considérés comme certains. Donc, moyennant 2 francs exigibles après succès, on le répète, on peut guérir sans que l'on éprouve la moindre gêne, et dans quinze jours au plus, de six à huit cors, agacins ou durillons.

OBSERVATION. — Comme il n'est encore établi de dépôt nulle part, si ce n'est à Paris, rue de la Michodière, n. 27, il est indispensable de s'adresser et d'écrire directement, à Lyon, au sieur GERVAIS, qui délivre l'emploi du remède, avec la formule de paiement, formule ainsi conçue :

Je soussigné, demeurant à promets payer au sieur Gervais, demeurant actuellement à Lyon, rue Saint-Dominique, 17, la somme de deux francs, après la guérison de tous les cors, oignons, agacins et durillons dont je suis atteint. Lyon, ce

EXCELLENTE OCCASION.

A VENDRE à l'essai, pour 530 francs, UNE BELLE JUMENT à toute fin, âgée de 4 ans 1/2. A CEDER encore, moyennant 1,700 francs, UNE MAGNIFIQUE VOITURE à quatre roues, appelée voiture de voyageur, montée sur ressorts à pincettes, avec un élégant cabriolet à trois places, une nouvelle mécanique à engrayer et autres accessoires. Le tout est neuf, et a coûté à Paris 2,180 francs. L'on donnera, avec la voiture ou le cheval, le harnais complet pour 55 francs.

S'adresser, pour voir lesdits objets, aux écuries et remises du Flacon-d'Argent, à la Guillotière; et, pour traiter, à M. Gervais, rue Saint-Dominique, n° 17, au fond de la cour, au 1^{er}. (46)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS.

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4532)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

FICHET,

MÉCANICIEN A LYON, Place du Concert,

et à Paris, rue de Richelieu, n. 77,

Vient d'obtenir un brevet d'invention pour 15 ans (sans garantie du gouvernement), pour un moyen de sûreté portatif qui donne la sécurité aux voyageurs dans les hôtels.

Prix 6 fr. l'un.

Fabrique de coffres-forts garnis en forte tôle du prix de 1,000, 800, 700, 550, 450, 390, 290 et 65 fr.

NOUVELLES SERRURES DE SURETÉ.

Elles sont du prix de . . . 25 fr. 30 f., posées.

Perfectionnées, petites clefs. 45 50 —

Verroux de sûreté. 32 35 —

Pour tiroirs, depuis. 10 f. jusqu'à 28 fr.

Pour nécessaires, depuis 15 — 25

Serrures à pompe, perfectionnées, depuis. . . 15 — 50

Ressorts pour